

Direction de l'évaluation des risques / Mission « vecteurs » et UERSABA

Comité d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux »

Procès-verbal de la réunion du « 7 janvier 2020 »

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.
Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).*

Membres du CES SABA présent(e)s en visioconférence :

- Mmes C. BELLOC, M.H. FILIPPITZI, E. GILOT-FROMONT, V. HENAU, E. JOURDAIN, S. LE BOUQUIN-LENEVEU, M. L'HOSTIS, E. MONCHATRE-LEROY, C. PARAUD, A. PAYNE, C. PEROZ, G. SIMON
- MM. A. BOISSY, E. COLLIN, J.C. DESFONTIS, D. FRETIN, E. GIRAUD, L. GRISOT, F. MEURENS, P. MORMEDE, H. MORVAN, M. PEPIN, C. SAEGERMAN

Membres du CES SABA présents en salle :

- Mme V. MICHEL
- MM. H. J. BOULOUIS, J.P. VAILLANCOURT

Etaient absents ou excusés des membres du Comité d'experts spécialisé

- Mmes N. HADDAD, S. LE PODER, C. PONSART
- Mr S. BERTAGNOLI

Agents de l'Agence nationale de sécurité sanitaire

Présidence

M. Gilles MEYER assure la présidence de la séance pour la journée.



1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions concerne l'évaluation du rôle potentiel des arthropodes présents en France métropolitaine dans la transmission du virus de la peste porcine africaine (PPA) (autosaisine 2019-SA-0028).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard du point de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 27 experts sur 31 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Contexte et questions posées

Suite aux divers avis relatifs au risque d'introduction et de diffusion de la PPA en France, traités par le groupe d'expertise collective en urgence PPA, les experts du CES SABA, lors de sa séance du 13 novembre 2018, se sont interrogés sur le rôle potentiel de vecteurs pouvant transmettre la PPA en France métropolitaine, ainsi que sur la persistance du virus dans l'environnement au travers d'invertébrés. Suite à cette réflexion, le CES SABA a proposé qu'une autosaisine traite ces questions. Le groupe de travail (GT) vecteurs, compétent pour ces sujets, a considéré le projet d'autosaisine en février 2019 et a reformulé les questions posées de la manière suivante :

- « Quels sont les arthropodes susceptibles de participer à la transmission vectorielle du virus de la PPA en France métropolitaine ? Quelle est leur compétence vectorielle respective vis-à-vis du virus de la PPA ? Quelle est leur répartition géographique, notamment en France ? Quel rôle éventuel ont-ils dans la transmission du virus entre sangliers, des sangliers vers les porcs d'élevage (et réciproquement), ou entre élevages de porcs ?

- De quelles données dispose-t-on concernant la persistance éventuelle du virus de la PPA dans les carcasses de sangliers, ainsi que sur le rôle de la microfaune terrestre ou entomofaune dans son maintien ? Qu'en est-il de la possibilité de transmission du virus de la PPA aux sangliers par ingestion de ces organismes ? Qu'en est-il d'une transmission du virus par des arthropodes non vecteurs mais « transporteurs » du virus ?

Par rapport aux questions posées, le GT « Vecteurs PPA » a recentré les questions initialement posées et relatives à l'environnement, autour de la persistance du virus de la PPA dans les carcasses de sangliers uniquement et ne s'est intéressé qu'aux arthropodes de la microfaune ou de l'entomofaune.

Organisation de l'expertise

L'Anses a constitué, après appel à candidatures d'experts, un GT « vecteurs PPA » en avril 2019. Les experts de ce GT « vecteurs PPA » se sont ensuite réunis neuf fois entre le 4 avril 2019 et le 20 décembre 2019, en présentiel ou en visioconférence.

Le travail du GT « Vecteurs PPA » a été présenté au GT « Vecteurs », qui suivait l'expertise, les 4 juillet et 7 novembre 2019, ainsi qu'au comité d'experts spécialisé en santé et bien-être animal (CES SABA) pour discussion, puis validation des travaux, les 2 juillet, 12 novembre 2019 et 7 janvier 2020.

La réalisation des travaux s'est appuyée principalement sur : les éléments disponibles dans la littérature, des auditions d'experts extérieurs pour compléter les données de la littérature, une élicitation d'experts et un exercice de modélisation.



Avant sa validation par le CES SABA, le rapport a également été relu par deux rapporteurs externes en octobre 2019, ainsi que par le GT vecteurs.

Discussions (*synthèse des échanges en réunion des 2 juillet, 12 novembre 2019 et 7 janvier 2020*)

Au cours de la séance du 2 juillet 2019, l'avancement des travaux du GT a été présenté au CES SABA et les discussions ont porté essentiellement sur l'identification de paramètres qui pourraient être pris en compte dans l'exercice de modélisation. Les experts du CES ont ainsi suggéré de prendre en considération les types d'élevage (plein air, confinement, ...), la structuration des populations au sein des élevages, les densités mais également les ratios porcs/sangliers. Compte tenu du temps imparti pour la durée de ces travaux, les experts du GT « Vecteurs PPA » ont décidé pour la suite des travaux de se focaliser sur le scénario qui semble le plus probable.

Le rapport a ensuite été présenté une première fois pour relecture et discussion au CES SABA lors de la réunion du 12 novembre 2019. Au cours de cette séance plusieurs modifications ont été demandées par les experts du CES SABA qui ont été prises en compte par le GT « Vecteurs PPA ». Ainsi, au cours de la séance du 7 janvier 2020 les experts ont validé les dernières modifications du rapport, notamment celles concernant :

- La modélisation, qui consistaient :
 - à présenter la probabilité cumulée de la durée de la virémie au lieu de la probabilité quotidienne d'introduction de virus dans les élevages ;
 - à inclure comme paramètre la taille de l'élevage dans l'analyse de sensibilité ;
 - à justifier les ratios choisis dans l'analyse, en se basant notamment sur les données de la bibliographie.
- L'intégration d'un scénario de diffusion du virus allant de l'élevage à la faune sauvage, avec deux cas de figure pouvant conduire à une transmission du virus d'un élevage à la faune sauvage : dans le cas d'élevages situés à proximité ou dans des zones forestières et dans le cas d'un vide sanitaire après un dépeuplement d'un élevage porcin infecté par le virus de la PPA.
- L'ajout d'une discussion sur les résultats de l'élucation d'experts, pour expliquer et discuter du classement obtenu par les différents arthropodes et notamment celui des tabanidés et des culicoïdes.
- Les nouvelles définitions des niveaux de risque de transmission du virus de la PPA :
 - Pour chaque scénario, le niveau de risque a été exprimé suivant les valeurs proposées par l'AFSSA en 2008 ;
 - Concernant la probabilité de transmission du virus de la PPA au sein de la faune sauvage, le paragraphe a été réécrit en estimant la probabilité de transmission du virus de la PPA au sein de la faune sauvage en prenant en compte le cas de figure au sein d'une compagnie et entre compagnies de sangliers.
- L'ajout du chapitre 6 « Analyse des sources d'incertitudes ». Ce chapitre, qui se résume en un tableau, présente les différentes origines et sources d'incertitudes dans le rapport, comment ces dernières ont été prises en compte par les experts et leur influence sur les résultats de l'évaluation des risques.
- La nouvelle version de la conclusion du rapport, plus synthétique.



- Les recommandations :
 - concernant les forêts situées dans une zone de circulation du virus de la PPA, un « considérant » a été rajouté afin de raccourcir la liste de recommandations : « *les recommandations déjà disponibles concernant la transmission directe du virus* », qui fait référence aux avis déjà émis par le CES SABA et la recommandation suivante « *d'éliminer systématiquement les carcasses de sangliers, tel que recommandé dans les avis précédents de l'Anses (voir notamment les avis 2019-SA-0081, 2019-SA-0120, 2019-SA-0004), afin de limiter la création de réservoirs de virus disponible pour les arthropodes au sein de la forêt* » ;
 - celles concernant les élevages situés dans une zone de circulation du virus de la PPA ont été reformulées et hiérarchisées ;
 - les recommandations de recherche ont été synthétisées et reformulées.

L'ensemble de ces modifications ont été bien accueillies par les experts du CES. Les résultats des analyses qualitatives de diffusion du virus ont fait l'objet de discussions. Les experts du CES ont proposé des reformulations de paragraphes.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts du CES SABA adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative au traitement de l'autosaisine 2019-SA-0028 relative à l'évaluation du rôle potentiel des arthropodes présents en France métropolitaine dans la transmission du virus de la peste porcine africaine (PPA).